

CONCOURS x Les Capitales

1. DURÉE DU CONCOURS

Le concours est organisé par le Service Certifié (l'« organisateur du concours »). Il se déroule au Canada, plus précisément au Québec par l'intermédiaire du site scpneus.ca, du 15 juin 2025 à 8 h au 15 septembre 2025 à 21 h (la « période du concours »).

2. ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert à toutes les personnes majeures résidant au Québec. N'ont pas le droit d'y participer : les employés, représentants et mandataires de l'organisateur du concours, de ses sociétés affiliées, des fournisseurs de prix, des fournisseurs de biens ou de services utilisés dans le cadre du concours, toute autre personne qui intervient directement dans l'organisation du concours et les membres de la famille immédiate (père, mère, sœurs, frères, enfants et époux ou conjoint de fait) et les personnes qui vivent sous le même toit que ces employés, représentants et mandataires.

3. COMMENT PARTICIPER

Aucun achat requis. Pour participer, il suffit de remplir le formulaire d'inscription accessible au moyen du code QR durant un match des Capitales et à l'adresse scpneus.ca pendant la période du concours. Limite d'une inscription par personne pendant toute la période du concours.

4. PRIX

À gagner : un des 10 ensembles de 4 pneus d'hiver Bridgestone d'une valeur approximative maximale de 1 500 \$ (avant taxes) pour tout modèle et tout type de pneus, installation incluse. Si les pneus choisis avec les frais d'installation excèdent la valeur maximale prescrite par le concours, les frais supplémentaires seront chargés au gagnant. L'installation des pneus devra se faire chez ce même concessionnaire Service Certifié.

5. MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES PRIX

Le 19 septembre 2025, à 13 h, un tirage au sort sera effectué à Oakville. Les tirages se feront à Montréal dans les bureaux de Promotions Solutions (le « Gestionnaire »). Les personnes dont la participation aura été pigée seront jointes par téléphone ou par courriel par le gestionnaire et afin d'être déclarée officiellement gagnante, chacune devra : a) avoir été jointe par le gestionnaire et communiquer avec lui dans les cinq (5) jours suivant la réception de l'annonce du gagnant, b) répondre correctement, sans aide et dans un délai limité à une question d'ordre mathématique qui lui sera posée soit au téléphone ou par courriel, et c) remplir et signer le formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité (le « formulaire de déclaration ») qui lui sera transmis par courriel par le gestionnaire du concours à l'effet qu'elle a respecté toutes les conditions prévues au présent règlement, et lui retourner afin qu'il le reçoive dans les cinq (5) jours suivant sa réception. À défaut de respecter ces conditions ou toutes autres conditions prévues dans le présent règlement, la personne sera disqualifiée et un autre tirage sera effectué pour attribuer le prix selon la procédure décrite ci-dessus.

6. REMISE DES PRIX

Les personnes officiellement déclarées gagnantes recevront une communication courriel ou téléphonique, pour réclamer leur prix auprès d'un concessionnaire de la ville de Québec. Les personnes gagnantes ont soixante (60) jours pour faire la réclamation auprès de ce Service Certifié, à défaut de quoi elles perdront le droit à leur prix sans autre avis ni délai. Il y a une limite d'un (1) prix par personne et par résidence pendant la durée du concours.

7. CONDITIONS GÉNÉRALES

L'organisateur du concours et le gestionnaire se réservent le droit de vérifier les formulaires d'inscription et les formulaires de déclaration. Tout formulaire d'inscription ou formulaire de déclaration qui est, selon le cas, incomplet, illisible, mutilé, frauduleux, enregistré ou transmis en retard, comprenant une adresse courriel ou un numéro de téléphone invalide, ne comportant pas la bonne réponse à la question d'ordre mathématique ou autrement non conforme, pourra être rejeté et ne donnera pas droit, selon le cas, à une inscription ou à un prix.

L'organisateur du concours et le gestionnaire se réservent le droit de disqualifier tout participant qui s'inscrit au concours ou tente de s'y inscrire en utilisant un moyen qui enfreint le présent règlement ou désavantage injustement les autres participants.

Tout participant qui tente délibérément d'endommager le site Internet du concours ou tout site qui lui est lié ou d'entraver le bon déroulement du concours contrevient au droit civil et criminel. Le cas échéant, l'organisateur du concours et le gestionnaire se réservent le droit de rejeter son inscription.

Les prix doivent être acceptés comme le décrit le présent règlement et ne peuvent être transférés à un tiers, ni substitués à un autre prix, ni être échangés contre de l'argent, en tout ni en partie. Tout participant sélectionné pour recevoir un prix reconnaît que la seule garantie applicable au prix est la garantie habituelle du manufacturier.

En participant au concours, les personnes gagnantes dégagent de toute responsabilité l'organisateur du concours, le gestionnaire, les entreprises, sociétés, fiducies et autres entités juridiques qu'il contrôle ou qui lui sont liées, ses agences de publicité et de promotion et leurs employés, mandataires et représentants (les « bénéficiaires ») de tout dommage qu'elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation de leur prix.

L'organisateur du concours ne garantit en aucune façon que le site Internet du concours ou tout site qui lui est lié sera accessible ou fonctionnel pendant toute la période du concours ni qu'il est exempt de toute erreur.

Les bénéficiaires se dégagent de toute responsabilité relativement au mauvais fonctionnement de toute composante informatique, de tout logiciel ou de toute ligne de communication, relativement à la perte ou à l'absence de communication réseau ou relativement à toute transmission défectueuse, incomplète, incompréhensible ou effacée par tout ordinateur ou tout réseau et qui peut limiter pour toute personne la possibilité de participer au concours ou l'en empêcher. Les bénéficiaires se dégagent aussi de toute responsabilité pour tout dommage ou

toute perte attribuable, directement ou indirectement, en tout ou en partie, au téléchargement de toute page Internet ou de tout logiciel ou autre et à la transmission de toute information visant la participation au concours.

L'organisateur du concours se réserve le droit, à sa discrétion exclusive, d'annuler, de modifier ou de suspendre le concours, en tout ou en partie, si un événement ou une intervention humaine en altère ou en influence l'administration, la sécurité, l'équité ou le bon déroulement, tel que prévu dans le présent règlement.

En prenant part à ce concours, tout participant sélectionné pour recevoir un prix autorise l'organisateur du concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses nom, photographie, image, voix, lieu de résidence et/ou déclaration relative au prix à des fins publicitaires, et ce, sans aucune forme de rémunération.

Aucune communication ou correspondance ne sera échangée avec les participants dans le cadre du présent concours autrement que conformément au présent règlement ou à l'initiative de l'organisateur du concours.

Les renseignements personnels recueillis sur les participants dans le cadre de ce concours seront seulement utilisés pour l'administration de ce concours. Aucune communication, commerciale ou autre, non liée à ce concours ne sera envoyée au participant, à moins qu'il n'y ait autrement consenti.

Toute décision de l'organisateur du concours ou de ses représentants relatifs au présent concours est finale et sans appel.